GUAM
EURL au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 803 264 571,
dont le siège social est situé : 5 RUE ALPHONSE BAUDIN 75011 PARIS 11

TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 33 961,97 euros.

L'associé unique rappelle en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 30 755,20 euros.

L'associé unique décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 35 000,00 euros, soit 35,00 euros pour chacune des 1000 parts sociales composant le capital social.

La mise en paiement interviendra au plus tard le 30 décembre 2025.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de :

- 33 961,97 euros sur le résultat de l'exercice ;
- 1 038,03 euros sur le poste « report à nouveau ».

L'associé unique obtiendra son dividende de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Stanley GENESTE	1000	35 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	1000	35 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 35 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé unique, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En outre, il est rappelé en application de l'article L131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, que les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis indépendamment du régime d'imposition choisi :

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 30,00 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 15,00 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 30,00 euros

Le Gérant

Zone de signature

GUAM
Conseil en Urbanisme et en Aménagement
SARL au capital de 10 000 €
5 rue Alphonse Baudin 75011 PARIS
RCS PARIS - SIRET 803 264 571 00024

Certifié conforme

GUAM
Conseil en Urbanisme et en Aménagement
SARL au capital de 10 000 €
5 rue Alphonse Daudet 75011 PARIS
RCS PARIS - SIRET 803 264 571 00024

GUAM

Bilan - Actif

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

"Copie certifiée conforme à l'original"

Actif	Valeurs au 31/03/2025			Valeurs au 31/03/2024
	Brut	Amort. et dépréc.	Net	
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences et logiciels				
Fonds commercial				
Autres Immobilisations incorporelles	1 800	20	1 780	
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations incorporelles avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques				
Autres immobilisations corporelles	78 228	8 154	70 073	671
Immobilisations corporelles en cours				20 635
Immobilisations corporelles avances				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés	100 000		100 000	100 000
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	**180 028**	**8 174**	**171 853**	**121 306**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				4 619
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	103 172	4 663	98 509	93 116
Autres créances	4 535		4 535	17 224
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions Propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	100 177		100 177	74 715
Charges constatées d'avance	9 160		9 160	661
TOTAL (II)	**217 044**	**4 663**	**212 381**	**190 335**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	**397 072**	**12 838**	**384 234**	**311 641**

GUAM

Bilan - Passif

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

Passif	Valeurs nettes au 31/03/2025	Valeurs nettes au 31/03/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital *(dont versé: 0)*	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserve statutaire		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	30 755	25 671
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**33 962**	**35 084**
SITUATION NETTE	75 717	71 755
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**75 717**	**71 755**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) BIS		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	239 382	189 915
Avances et acomptes reçus	31	
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	22 544	11 554
Dettes fiscales et sociales	44 443	38 225
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	993	
Autres dettes	1 124	191
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	**308 517**	**239 885**
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I + II + III + IV)	**384 234**	**311 641**

GUAM

Compte de Résultat

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024	Variations	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation :				
Ventes de Marchandises				
Production vendue	331 414	333 133	-1 719	-1
Montant net du chiffre d'affaires	331 414	333 133	-1 719	-1
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprise / amort., dép., prov. et transfert de charges				
Autres produits	457	2	455	23 446
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**331 871**	**333 134**	**-1 264**	**0**
Charges d'exploitation :				
Achats de Marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats et charges externes (1)	58 190	64 542	-6 352	-10
Impôts, taxes et versements assimilés	1 270	1 157	113	10
Salaires	200 348	197 815	2 534	1
Cotisations sociales	18 244	15 122	3 122	21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 587	551	7 036	1 277
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		4 663	-4 663	-100
Dotations aux provisions				
Autres charges	15	6	9	155
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**285 654**	**283 856**	**1 798**	**1**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**46 217**	**49 279**	**-3 061**	**-6**
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				

GUAM

Compte de Résultat

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024	Variations	
			en valeur	en %
Produits financiers :				
De participation	3 000	2 500	500	20
D'autres valeurs mob. et créances de l'actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés	336		336	
Reprises sur dép., prov. et transfert				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**3 336**	**2 500**	**836**	**33**
Charges financières :				
Dot. aux amort., dep. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	9 598	8 508	1 090	13
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	**9 598**	**8 508**	**1 090**	**13**
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**-6 262**	**-6 008**	**-254**	**4**
3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV + V - VI)	**39 955**	**43 271**	**-3 316**	**-8**
Produits exceptionnels (VII)		910	-910	-100
Charges exceptionnelles (VIII)		2 905	-2 905	-100
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**-1 995**	**1 995**	**-100**
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	5 993	6 191	-198	-3
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**335 207**	**336 544**	**-1 338**	**0**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**301 245**	**301 460**	**-215**	**0**
BENEFICE OU PERTE	**33 962**	**35 084**	**-1 122**	**-3**